ALLIANCE INTERNATIONALE DE TOURISME

CARNET DE PASSAGES EN DOUANE

№ 537'931 M

VALABLE UNE ANNÉE, soit jusqu'au 30 M 1993 **inc**

(Inscrire la date à l'encre rouge)

sous réserve que le titulaire ne cesse de remplir, pendant cette période, les conditions prévues par les règlements douaniers du pays visité.

Délivré par **Allgemeiner Deutscher Automobil-Club e. V., München**

Titulaire FURTAK, Marcus-Felix

sidence normale Friedrich Speidel Str 2

ge d'exploitation 7516 Karlsbad 1

Ce carnet peut être utilisé dans les pays suivants, sous la garantie des Associations ci-ap

Automobil Club d'Andorra.
Touring Club Royal de Belgique.
yprus Automobile Association.
Forenede Danske Motorejere.
Real Automóvil Club de España
Automobile and Touring Club of Finland.
ssociation Française des Automobilistes.
: The Automobile Association of Great Britain.
tomobile et Touring Club de Grèce.
Magyar Autoklub.
uring Club Italiano.
RG ■ : Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg.
e Automobile Association of Great Britain.
Koninklijke Nederlandse Toeristenbond ANWB.
(y compris les Iles Madère et Açores) :
lub de Portugal.
Türkiye Turing ve Otomobil Kurumu.

H: The Automobile Association of Bangladesh.
AIES UNIS:
& Touring Club for United Arab Emirates.
ion of Indian Automobile Associations.
Ikatan Motor Indonesia.
tomobile and Touring Association.
rand Automobile Club of the Islamic Republic of Iran.
Automobile Federation.
Royal Automobile Club of Jordan.
wait Automobile and Touring Club.
nobile et Touring Club du Liban.
utomobile Association of Malaysia.
Automobile Association.
he Automobile Association of Pakistan.
Philippine Motor Association.
r Automobile and Touring Club.
Automobile Association of Singapore.
Automobile Association of Ceylon.
nobile et Touring Club de Syrie.

} SOUS LA SEULE ET EXCLUSIVE GARANTIE DU CLUB ÉMETTEUR DE CE CARNET

AFRIQUE du Nord et Centrale

BURUNDI: Touring Club Royal de Belgique (Section Afrique centrale).
~~ÉGYPTE (R.A.E.): Automobile et Touring Club d'Egypte.~~
GHANA: The Automobile Association of Ghana.
KENYA: Automobile Association of Kenya.
MALAWI: Automobile Association of Zimbabwe.
MAROC ■ : Touring Club du Maroc.
RÉUNION (la) ■ : Association Française des Automobilistes.
RWANDA: Touring Club Royal de Belgique (Section Afrique centrale).
SÉNÉGAL: Touring Club du Sénégal.
TUNISIE ■ : Touring Club de Tunisie.
ZAÏRE: Touring Club Royal de Belgique (Section Afrique centrale).
ZIMBABWE: Automobile Association of Zimbabwe.

ANGOLA:
BÉNIN:
BOURKINA:
CAMEROUN:
CENTRE-AFRICAINE (Rép.):
CONGO:
CÔTE D'IVOIRE:
DJIBOUTI:
GABON:
GAMBIE:
GUINÉE-BISSAU:
GUINÉE ÉQUATORIALE:
LIBÉRIA:
MALI:
MAURITANIE:
MOZAMBIQUE:
NIGER:
NIGERIA:
OUGANDA:
SIERRA LEONE:
SOMALIE:
SOUDAN:
TANZANIE:
TCHAD:
TOGO:
ZAMBIA:

} SOUS LA SEULE ET EXCLUSIVE GARANTIE DU CLUB ÉMETTEUR DE CE CARNET

AFRIQUE du Sud

BOPHUTHATSWANA: The Automobile Association of South Africa.
BOTSWANA: The Automobile Association of South Africa.
CISKEI: The Automobile Association of South Africa.
LESOTHO: The Automobile Association of South Africa.
SUD-AFRICAINE (République): The Automobile Association of South Africa.
SUD-OUEST AFRICAIN (Namibie): The Automobile Association of South Africa.

AMÉRIQUE du Nord et Centrale

ANTILLES FRANÇAISES (Guadeloupe et Martinique) ■ : Association Française des Automobilistes.
ANTILLES NÉERLANDAISES: Koninklijke Nederlandse Toeristenbond ANWB.
CANADA: Canadian Automobile Association.
JAMAÏQUE: Jamaica Automobile Association.
TRINITÉ: Trinidad and Tobago Automobile Association.

AMÉRIQUE du Sud

ARGENTINE: Touring Club Argentino.
CHILI: Automóvil Club de Chile.
COLOMBIE: Touring y Automóvil Club de Colombia.
ÉQUATEUR: Automóvil Club del Ecuador.
GUYANE FRANÇAISE ■ : Association Française des Autom
PARAGUAY: Touring y Automóvil Club Paraguayo.
PÉROU: Touring y Automóvil Club del Perú.
SURINAM: Koninklijke Nederlandse Toeristenbond ANWB.
VENEZUELA: Touring y Automóvil Club de Venezuela.

BOLIVIE: } SOUS LA SEULE ET EXCLUSIVE GARANTIE DU CLUB ÉMETTEUR DE CE CARNET

OCÉANIE

AUSTRALIE: Australian Automobile Association.
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE (I) ■ : Association Française des Automobilistes.
NOUVELLE-CALÉDONIE ■ : Association Française des Aut
NOUVELLE-ZÉLANDE: New Zealand Automobile Associa

(I) Tuamotu, Société, Gambier, Marquises et Tubuai.

■ *Dans ce pays, le carnet n'est requis que pour certaines catégories de véhicules.*

La liste ci-dessus est susceptible de modifications.

SIGNALEMENT DU VÉHICULE

PROLONGATION D

7. Pour: une AUTOMOBILE à combustion interne, électrique, à vapeur; une REMORQUE.
8. Genre (voiture, autobus, camion, camionnette, tracteur, motocycle avec ou sans sidecar, cycle avec moteur auxiliaire)
9. Immatriculé en: Deutschland
   sous le N°: KA-ZJ 41
10. Châssis — Marque: 828AC.0 Lancia
11. Châssis — Numéro: 828AC0014285
12. Moteur — Marque: Lancia
13. Moteur — Numéro: 828BB-1A0
14. Moteur — Nombre de cylindres: 4
15. Moteur — Force en chevaux ou cylindrée: 1981ccm
16. Moteur — Type ou forme: PKW
17. Moteur — Couleur: rot
18. Carrosserie — Garniture intérieure: -
19. Carrosserie — Nombre de places ou charge utile: 4 + 1
20. Pneumatiques de rechange: DM 300,--
21. Appareil de radio (marque)
22. Divers: année de construction: 1975
23.
24.
25. Poids net du véhicule, en kg: 1050kg
26. Valeur du véhicule: DM 3.900,--
27.

Bank Ludwigshaft 41

Délivré à 0901 Karlsruhe *le* 01.10.

28.

29. A charge pour le titulaire de réexpédier le carnet dans le délai de validité imparti et de se conformer aux lois et règlements de douane temporaire des véhicules à moteur dans les pays visités, sous la garantie, dans chaque pays où le document est valable, de l'Association l'organisation internationale sous...ée. A l'expiration, le carnet doit être retourné à l'Association qui l'a délivré.

Le Secrétaire général
de l'Alliance Internationale de Tourisme

Le président de
Allgemeiner Deutscher Automobil-

30. Signature du Titulaire

INTERNATIONALE TOURISME A.I.T.